



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2015

Présents : Mmes : Martine CHARROIS/Régine DUBOIS
MM. Guy DELNESTE/Jean Jacques DURAND/Bernard GAREAU/François ROUX

Absents : M. Fabien GUERIN / M. Florian GUY (pouvoir à F. ROUX)

Secrétaire de séance : M. Jean Jacques DURAND

Début de la séance : 19 H 00

1- APPROBATION du COMPTE RENDU PRECEDENT DU 29 OCTOBRE 2015 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2- CIMETIERE :

POINT SUR TRAVAUX:

- ESPACE CINERAIRE ET COLUMBARIUM :
Les deux viennent tout juste d'être achevés. Des aménagements complémentaires accès et circulation autour doivent être effectués.
- OSSUAIRE :
L'emplacement prévu initialement (tombe 25 carré 3) à dû être revu suite à l'absence de caveau sous la pierre tombale. Ce sont les tombes en terre 22 et 23 du carré 3 qui se substitueront avec un caveau enterré préfabriqué et la pierre tombale en granit gris prévue initialement entraînant un surcoût de 1 331.40 € ht.
- BILAN FINANCIER :
Le montant global de l'opération s'élève à 9 179 € ttc et reste donc dans l'enveloppe budgétaire fixée (9 500€)
Une délibération est nécessaire pour la reprise des tombes 22 et 23 ainsi que pour la plus-value de l'ossuaire. Accord à l'unanimité

TARIFS CASE COLUMBARIUM:

Après discussion et comparaison avec les tarifs des concessions pratiqués dans d'autres communes de la région, les tarifs suivants sont retenus.

CONCESSION POUR UNE CASE :

15 ans	250.00€
30 ans	450.00€
50 ans	700.00€

3- EMPLOYEE COMMUNALE :

Il est rappelé les périodes d'arrêt de cette personne : AT du 18/07/14 au 15/11/14, puis maladie depuis le 27/11/14. Le comité médical départemental du centre de gestion qui a été saisi du dossier a rendu un avis le 01/12/15 après expertise d'un médecin agréé la déclarant inapte définitivement à ses fonctions. Les membres présents après constat de l'impossibilité matérielle de reclassement au sein du personnel communal et délibération ont opté pour son licenciement et donné pouvoir à Mr Le Maire pour engager la procédure de licenciement et lui verser l'indemnité correspondante provisionnée au budget 2015 et qui sera à reconduire sur 2016.

4 – POINT FINANCIER 2015 ET DECISIONS MODIFICATIVES :

- EN FONCTIONNEMENT :
Les objectifs prévus devraient être tenus avec un résultat positif
Une décision modificative de régularisation est à prendre concernant les écritures suivantes :
Compte 73923 FNGIR -14.00
Compte 73925 Prélèvement FPIC +14.00 car non budgété
Accord du conseil
- EN INVESTISSEMENT :
Il est rappelé que l'ensemble des subventions demandées de l'ordre de 26 000€ ont été acceptées avec tout récemment un complément de 3 500€ au titre de la réserve parlementaire de l'un de nos sénateurs.
Les réalisations sont conformes aux prévisions, les dernières devant se terminer au 1^{er} trimestre 2016.

5- ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016 :

Après un tour de table où chacun a pu donner ses idées tant en budget de fonctionnement (entretien notamment), qu'investissement, les diverses propositions sont notées et seront examinées avec leur incidences financières lors de la prochaine commission finances.

6- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES:

- COMMUNE NOUVELLE :
Le dossier est pour l'instant en suspens car il y a encore des questionnements de la part de certains membres du Conseil de Vezelay
- REDEVANCE INCITATIVE :
La mise en place sera effective en Janvier 2016 avec un principe important :
Concernant les ordures ménagères, seuls seront vidés ou enlevés (le jeudi matin pour nous) **les bacs ou sacs rouges**. Tout autre contenant restera sur place, avec une courte période de tolérance et adaptation en janvier.
Une note d'information (fonctionnement, tarification, facturation) va être diffusée par la CCAVM en tout début janvier.
De même les bacs situés sur le parking route de Chatel vont être supprimés.
- CCAS :
Suite dissolution au 31/12/15, et intégration en 2016 au budget communal, il conviendra de procéder à la prochaine séance du conseil à la création et désignation des membres à une commission « action sociale ».
- SITE INTERNET :
Il est fait état d'un courrier d'un administré se plaignant à juste titre de sa mise en sommeil. Le changement de sa structure nécessite du temps et des volontaires qui ne sont pas légion. L'objectif reste une mise à disposition des internautes au 1^{er} trimestre 2016.

LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 20